



Association de *Parents d'Enfants*
Accidentés par Strangulation

16 rue des Ecoles - 75005 PARIS
tél. 06 21 45 41 86 - 06 13 42 97 85

www.jeudufoulard.com

Association loi 1901 - siret 478 714 272 00026

Déclaration du 26 juin 2002 sous préfecture de Louhans (71)
Parution J.O. du 03 août 2002

Agréments :

Jeunesse et Sports

75-JEP 07-17 du 30 mai 2007 - préfecture Ile-de-France

Education Nationale

MENE0800808A - arrêté du 15-10-08 - BOEN n°40 du 23 octobre 2008

L'association APEAS est née en Juin 2002 (Journal Officiel du 3 août 2002), suite à la mobilisation en octobre 2000 de parents de victimes d'un jeu d'évanouissement (communément appelé *jeu du foulard* ou *rêve indien*) ayant dévoilé au grand public l'existence de ces jeux dangereux et mortels. Le ministre de l'Education nationale adressait aux recteurs, le 23 octobre 2000, une circulaire confirmant l'existence de telles pratiques à prévenir. Depuis, plusieurs circulaires ont alerté les responsables académiques sur la nécessité de transmettre une information sur les pratiques dangereuses aux professionnels éducatifs et aux parents. En 2007, Xavier Darcos rappelait l'importance d'organiser des préventions ciblées auprès des élèves.

RAISONS D'ÊTRE

- Echange avec les familles de victimes, soutien et réconfort.
- Alerte et information à l'intention des professionnels de l'éducation, de la santé, et des parents.
- Réflexion et recherche, mise en place d'outils de prévention.
- Prévention auprès des enfants et des adolescents.
- Implication et engagement avec les institutions dans cette action de santé publique.

OBJECTIFS

- Eu égard aux demandes d'information, aux témoignages et appels de parents d'élèves, de directeurs d'école, de chefs d'établissements scolaires, de directeurs de centres de loisirs, de services de santé, de familles de victimes, il nous apparaît indispensable de poursuivre cette action sans relâche.
- Sinon éradiquer les « jeux d'évanouissement », du moins informer à temps, de manière efficace et appropriée, les adultes et les jeunes, du danger que représente une pratique largement répandue, et présentée comme amusante, ludique, expérimentale et anodine. Montrer au jeune public que « ceci n'est pas un jeu ».
- **Lutter contre les préjugés** qui se sont installés par méconnaissance du sujet : les décès accidentels étant souvent confondus avec des suicides, ou des accidents domestiques, il est difficile, en l'absence d'enquête épidémiologique, de les dénombrer de façon précise, voire exhaustive. Toutefois l'on sait, notamment par une étude faite aux Etats-Unis, que des centaines de jeunes, dans le monde entier, sont chaque année victimes d'un fléau dont le mode d'emploi (malheureusement sans mise en garde efficace) et l'illustration se trouvent aujourd'hui sur Internet, après avoir été transmis par des générations d'enfants.
- **Démontrer qu'éviter le sujet auprès des jeunes est néfaste** au regard d'une diffusion très étendue et clandestine, masquée par un vocabulaire prolixe et métaphorique, dissimulant cette problématique aux yeux des adultes.

PRECONISATIONS DE L'APEAS

- Informer l'ensemble des parents et des professionnels de l'enfance de la réalité des jeux d'évanouissement dont chaque mois des enfants ou adolescents sont victimes par méconnaissance du danger inhérent à ces pratiques.
- Former les professionnels de la santé, de l'éducation, de l'enfance, de la sécurité (police et gendarmerie) à la conduite d'interventions de prévention contre les jeux dangereux devant des groupes d'enfants et d'adolescents.
- Poursuivre les travaux de recherche sur le plan national et international sur cette problématique encore ignorée de nombreux professionnels.
- Deux problématiques sont à distinguer parmi les jeux dangereux signalés par les enfants et adolescents lors des séances de prévention: les «pratiques d'évanouissement» et les «jeux violents».

SOUTIEN

Grâce au soutien du mécénat de Sanofi Aventis, l'association a développé, édité et diffusé des documents pour les professionnels et les jeunes. Un réseau s'est constitué entre les familles victimes du *jeu du foulard*, tissant des relations avec les familles à l'étranger et leurs associations.

ACTIVITES

L'engagement des familles et de professionnels a conduit au développement des activités de prévention dans plusieurs domaines:

- Diffusion d'une information préventive précise devant des publics adultes et jeunes avec supports et outils de prévention. Ces informations sont élargies à l'ensemble des jeux dangereux, car basées sur les témoignages des enfants (jeux d'évanouissement et jeux violents sont régulièrement cités lors des séances).
- Formation de professionnels de prévention, en partenariat avec des organismes institutionnels de formation.
- Participation aux émissions de radio et télévision qui développent une information précise et non sensationnaliste sur les pratiques de jeux dangereux. Emission du 16 février 2011 sur France 5 : LES MATERNELLES consultable sur le site de l'APEAS.

ENCOURAGEMENT AUX TRAVAUX DE RECHERCHE

- Partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale : contribution du comité d'experts réunis par l'Education nationale pour élaborer une brochure d'information et de prévention à destination des chefs d'établissement et des professionnels de l'éducation, intervention ou collaboration avec plusieurs inspections d'académie et de nombreux établissements scolaires.
- Partenariat avec le ministère de la Santé et sa DGS depuis 2008 : organisation du premier Colloque international en décembre 2009. Le colloque international *Jeu du foulard et autres jeux d'évanouissement* a été organisé par l'APEAS en décembre 2009 au Ministère de la santé, réunissant des spécialistes internationaux (actes du colloque aux éditions l'Harmattan disponibles en librairie, version française et version anglaise, mars 2010).

- Partenariats avec les ministères de l'Intérieur (gendarmerie et police nationales), de la Justice (de l'ex Secrétariat à la Famille).
- Partenariat avec la Délégation aux victimes depuis sa création par le ministre de l'intérieur en 2005.
- Contribution au groupe de travail parlementaire (2009) : les préconisations juridiques proposées par l'APEAS ont été retenues, et donné lieu à l'adoption d'un amendement voté à l'unanimité par les députés.
- Accompagnement de nombreuses collectivités locales et territoriales : des communes rurales aux régions.

SUPPORTS DE DOCUMENTATION

Site web de l'association : www.jeudufoulard.com

- De nombreux documents mis à la disposition du public : plaquettes (première rédaction en 2002, seconde en 2006) diffusées à 1 500 000 exemplaires, affiches, clip vidéo diffusé sur les chaînes TV (2006), film reportage DVD (2007), message d'alerte radiophonique (2007), mallettes de prévention (2007, deuxième édition 2011), brochures et affiches de prévention enfants et adolescents, diffusion d'un film en 3D «Physiologie de la respiration», d'un jeu vidéo pédagogique préventif (octobre 2010).
- Vidéos et fiches d'accompagnement éducatives pour les enseignants, professeurs et parents d'élèves sur le site de France 5 Education, curiosphere.tv, depuis mars 2008.
- Rapport de la première enquête IPSOS sur le phénomène du « jeu du foulard », publié lors d'une conférence de presse au Casino de Paris, en juin 2007. Cet événement a largement contribué à la diffusion d'une information rigoureuse, par ailleurs régulièrement retransmise par les médias.

PARTENARIATS

- Mécénat du groupe SANOFI-AVENTIS depuis 2002 et de la fondation Air France en 2009. Prix Atout Soleil décerné en 2008 par le groupe Generali-GPMA.
- Partenariats Agence V, OCP, INSERT, KRBO, depuis 2005.
- Associations en France et à l'étranger : *GASP* (USA/Canada), *Chousingha* (Belgique), *DBFoundation* (USA), *Jeu de foulard*, *Enfance Majuscule* (France) ;
- Partenariat avec le Collectif d'action et de lutte contre les jeux à risque CALJAR, créé en 2008.
- Prévention par le théâtre, troupe Andromède (Verneuil sur Seine) depuis 2006. Le DVD *Foulard, sois cap de dire non !* (Levallois-Perret). Le livre *Jeu du foulard, sois cap de dire non !* Ghislaine BIZOT (2011) Mic-Mac poche.

CONTRIBUTIONS

- Constitution du Comité scientifique APEAS officialisé en 2006, composé de médecins, urgentistes, pédopsychiatres et autres professionnels de santé, de psychologues, sociologues, anthropologues, juristes et de professionnels de l'Education Nationale.
- Depuis 2002, aide aux étudiants préparant un mémoire, une thèse ou entreprenant une recherche sur le sujet.